

## Certificat médical

**NOUVEAU**: Avec **eMediAtt**, le **certificat médical informatisé** de Medex, votre médecin peut encoder directement votre certificat via une application sécurisée. Renseignez-vous auprès de votre médecin ou lisez notre dépliant sur <a href="www.medex.belgium.be">www.medex.belgium.be</a>

Votre employeur fait appel à Medex pour la gestion de vos absences pour cause de maladie, accident du travail ou maladie professionnelle.

- Si vous ne pouvez aller travailler parce que vous êtes malade ou vous avez eu un accident du travail/maladie professionnelle, avertissez votre employeur comme stipulé dans votre règlement de travail.
- Votre employeur vous demande-t-il un certificat médical en justification de votre absence?
  - \* Remettez ce certificat à votre médecin et faites-lui compléter le deuxième volet.
  - \* Envoyez ce certificat à Medex, Certificats Médicaux, Place Victor Horta 40 bte 50, 1060 Bruxelles
- Que fait Medex de ces données?

Medex signalera à votre employeur:

- \* que vous avez remis un certificat;
- \* la durée de votre absence
- \* le fait que vous êtes en mesure ou non de vous déplacer vers un centre médical ou le cabinet du médecin pour un contrôle éventuel. Medex ne communiquera en aucun cas les raisons médicales de votre absence.

1. Complétez vous-même les données ci-dessous.		
_	Fillette les doffilees ci-dessous.	
N° Registre National		
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Employeur		
Nom		
Rue		N° Bte
Code postal	Commune Commune	
2. Faites compléter les données suivantes par votre médecin.		
La personne susmentionnée est <b>en incapacité de travail du</b> / / 20 au / 20 inclus.		
Diagnostic		
		Coordonnées du médecin
Diagnostic  Cause de cette incapa	cité de travail:	Coordonnées du médecin N°INAMI
Cause de cette incapa	ncité de travail: ongation d'une maladie	
Cause de cette incapa  Maladie Prolo		
Cause de cette incapa  Maladie Prolo	ongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation	N°INAMI
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse	N°INAMI Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr Accident du travail,	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr	Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation  Prolongation  nelle, déclarée le	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr Accident du travail,	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr Accident du travail,  Maladie professions	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation  nelle, déclarée le Prolongation	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa  Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr Accident du travail,  Maladie professions  L'intéressé(e) peut-il/e	Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation  Prolongation  nelle, déclarée le	N°INAMI  Date
Cause de cette incapa Maladie Prolo Hospitalisation Maladie due à la gr Accident du travail, Maladie professions L'intéressé(e) peut-il/e	Prolongation d'une maladie  Prolongation d'une hospitalisation  ossesse  survenu le Prolongation  nelle, déclarée le Prolongation	N°INAMI  Date

Ces données sont reprises dans une base de données appartenant au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement pour la gestion des absences pour cause de maladie. Si vous désirez consulter ou éventuellement faire rectifier ces données, vous pourrez vous adresser au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles (Loi du 8/12/1992 relative à la Protection de la Vie Privée).